

Patrick SEVESTRE

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

Rapporteur référent sur l'étude réalisée par Rémi Monin et Milena Suarez Castillo, de l'Insee : « L'effet du CICE sur les prix : résultats inter et intra-sectoriels »

Dans ce travail, Rémi Monin et Milena Suarez Castillo proposent une évaluation de l'effet du CICE sur les prix à la production. La question soulevée dans ce projet est de première importance. De fait, comme son nom l'indique, le CICE a notamment pour objet de favoriser la compétitivité des entreprises françaises. Si la littérature économique a beaucoup insisté ces dernières années sur la compétitivité hors-prix, la question de la compétitivité-prix des entreprises françaises ne saurait bien évidemment être négligée. Ce travail est donc tout à fait important dans l'optique de l'évaluation de l'efficacité de la mise en place du CICE.

Cette évaluation repose sur l'estimation d'un modèle qui suppose que l'impact du CICE sur les prix s'est échelonné sur chacun des premiers trimestres de 2013 et 2014, de manière identique pour ces deux années. Le modèle estimé comporte en outre des facteurs communs censés rendre compte de l'effet potentiel sur les prix des autres variables explicatives non prises en compte. Les données utilisées sont de deux types :

- d'une part des indices de prix sectoriels, construits à partir des indices de prix disponibles au niveau des branches
- d'autre part des données de prix microéconomiques, i.e. des prix d'entreprises.

Les estimations obtenues sont assez disparates d'un secteur à l'autre. A partir des estimations sur données d'entreprises, les auteurs concluent néanmoins à un effet significatif pour les secteurs du transport et des services et de soutien aux entreprises (sécurité, nettoyage notamment) d'une part, et pour les secteurs de la métallurgie, de la construction et des produits informatiques et électroniques d'autre part. Ces résultats conduisent à une élasticité des prix au CICE le plus souvent comprise entre -0,2 et -0,4 (une exception concerne les produits informatiques et électroniques pour lesquelles l'élasticité estimée est de -1,06). Pour les autres secteurs, les effets estimés sont non significatifs ou difficiles à distinguer d'une baisse générale des prix dans les secteurs concernés.

Avant de discuter des résultats proposés et de la démarche qui y a conduit, il faut souligner que la question posée est extrêmement délicate. D'une part, comme le signalent les auteurs dans leur introduction, « 24 % des entreprises de services et 36 % des entreprises de l'industrie déclaraient utiliser en partie le CICE pour baisser leurs prix de vente ». Ceci signifie qu'une partie seulement des entreprises a utilisé *en partie* le CICE pour réduire ses prix de production. La mise en évidence d'un effet du CICE sur les prix est donc très délicate, que l'on raisonne au niveau agrégé, au niveau sectoriel ou même au niveau de l'entreprise.

Pour pouvoir estimer leurs différents modèles et évaluer leur pertinence relative, les auteurs de cette étude ont effectué un travail considérable de construction de bases de données sur les prix, sectoriels pour l'une, au niveau des entreprises pour l'autre. L'avantage du recours à ces dernières est que l'hypothèse de prise en compte des facteurs communs inobservés par des constantes fixes communes à toutes les entreprises est beaucoup moins restrictive lorsque les modèles sont estimés sur données d'entreprises d'un même secteur. Il me semble que cela justifie que l'on accorde plus de pertinence à ces estimations sur données d'entreprises. Les auteurs ont en outre procédé à divers tests de robustesse visant à s'assurer de la fiabilité de ces estimations.

On peut néanmoins suggérer d'autres tests de robustesse visant à évaluer la pertinence de certaines des hypothèses de la modélisation retenue :

- l'imputation de la totalité du CICE aux premiers trimestres de 2013 et 2014 paraît reposer sur une hypothèse forte et peu fondée. Puisqu'il est très difficile a priori de dater cette imputation au niveau infra-annuel, pourquoi ne pas estimer un modèle sur données annuelles ? Cela permettrait en outre de faire coïncider la périodicité des variations (annuelles) de prix, avec la variation (annuelle) du CICE ainsi qu'avec d'autres variables de contrôle tirées des bilans des entreprises. Dans la modélisation retenue par les auteurs, seules les deux variables d'intérêt sont mesurées au niveau des entreprises et à une périodicité trimestrielle. Les autres variables sont soit des variables sectorielles trimestrielles (indice de prix des consommations intermédiaires) soit des variables d'entreprises annuelles. La question qui peut donc se poser est de savoir dans quelle mesure les estimations obtenues résultent ou non de cette concordance des niveaux d'analyse (entreprise x trimestre) limitée aux seules variables « prix » et « cice » ;
- de même, on peut s'interroger sur l'hypothèse faite d'un effet identique du CICE sur les prix en 2013 et 2014. En effet, comme le disent les auteurs, « les entreprises clôturant l'exercice comptable au 31 décembre n'ont réellement perçu le CICE pour les salaires distribués en 2013 qu'à la liquidation de l'impôt sur les sociétés, en 2014. Il n'y a donc pas eu de réduction effective de coûts en 2013, si ce n'est comptable, mais il est envisageable que les entreprises aient anticipé un moindre impôt à payer et aient pu engager cette réduction de coût anticipée dès l'annonce de la mise en place du dispositif ». Supposer que cet effet éventuellement anticipé en 2013 est identique à l'effet de la baisse constatée comptablement en 2014 semble une hypothèse assez forte.

Il reste que le travail important de vérification de la robustesse des estimations proposées par les auteurs et la plausibilité de ces estimations conduit à leur accorder une pertinence que les remarques qui précèdent ne visent qu'à confirmer.